

Arrêté n° 2017-1049/GNC du 16 mai 2017
fixant la liste des substances actives considérées comme des substances de base

Historique :

Créé par :	Arrêté n° 2017-1049/GNC du 16 mai 2017 fixant la liste des substances actives considérées comme des substances de base	JONC du 18 mai 2017 Page 6091
Modifié par :	Arrêté n° 2022-371/GNC du 9 février 2022 modifiant l'arrêté n° 2017-1049/GNC du 16 mai 2017 fixant la liste des substances actives considérées comme des substances de base	JONC du 17 février 2022 Page 2631
Modifié par :	Arrêté n° AG-2025-DAVAR-0030 du 5 novembre 2025 modifiant l'arrêté modifié n° 2017-1049/GNC du 16 mai 2017 fixant la liste des substances considérées comme des substances de base	JONC du 7 novembre 2025 Page 24724

Article 1^{er}

Les substances considérées comme des « substances de base » sont mentionnées en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Annexe à l'arrêté n° 2017-1049/GNC du 16 mai 2017

Remplacée par l'arrêté n° 2022-371/GNC du 9 février 2022 – Art. 1^{er}

Remplacée par l'arrêté n° AG-2025-DAVAR-0030 du 5 novembre 2025 – Art. 1^{er}

Substance active	N° CAS
Extrait de bulbe d' <i>Allium cepa</i> L.	Pas de numéro CAS
<i>Allium fistulosum</i> transformé	Pas de numéro CAS
Bière	Pas de numéro CAS
Hydroxyde de calcium	1305-62-0
Chitosan	9012-76-4
Chlorhydrate de chitosan	9012-76-4
Charbon argileux	Pas de numéro CAS
Lait de vache	Pas de numéro CAS
Phosphate diammonique	7783-28-0
Prêle – <i>Equisetum arvense</i> L.	Pas de numéro CAS
Fructose	57-48-7
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1
L-cysteine	52-89-1 (L-cysteine hydrochloride) 7048-04-6 (L-cysteine hydrochloride monohydrate)
Lécitines	8002-43-5
Hydroxyde de magnésium	1309-42-8
Poudre de graines de moutarde	Pas de numéro CAS
Huile d'oignon	Pas de numéro CAS
Sainfoin granulés déshydratés – <i>Onobrychis viciifolia</i>	Pas de numéro CAS
Saule – <i>Salix</i> spp. cortex	Pas de numéro CAS
Chlorure de sodium (sel)	7647-14-5
Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	144-55-8
Sucrose	57-50-1
Huile de tournesol	Pas de numéro CAS
Talc E553B	14807-96-6
<i>Urtica</i> spp.	Pas de numéro CAS
Vinaigre	64-19-7
Extrait de pépins de raisin – <i>Vitis vinifera</i> L.	Pas de numéro CAS
Lactosérum / Petit lait	Pas de numéro CAS